



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Semaine canadienne de l'eau et Journée mondiale de l'eau:

CINQ RESOLUTIONS SIMPLES A ADOPTER POUR PRESERVER LA QUALITE DE L'EAU

Sherbrooke, le 18 mars 2013 - Le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) invite les citoyens à célébrer la Semaine canadienne de l'eau qui se déroule du 18 au 24 mars et la Journée mondiale de l'eau, fêtée le 22 mars, en prenant cinq résolutions simples pour protéger la qualité de cette richesse québécoise aussi abondante que fragile.

1. Mettre un terme à son obsession de la pelouse parfaite

Pour obtenir un tapis vert parfait correspondant au standard nord-américain, il faut recourir à des techniques d'entretien qui ont des répercussions néfastes sur l'environnement.

Une pelouse durable composée de plusieurs espèces comme le trèfle et le plantain résiste mieux aux insectes, aux mauvaises herbes et aux maladies et nécessite moins d'engrais. De plus, le système racinaire développé des graminées à gazon permet aussi une absorption très élevée des éléments nutritifs comme le phosphore et l'azote, ce qui réduit la contamination des plans d'eau.

2. Utiliser des produits nettoyants naturels

Les produits nettoyants naturels peuvent facilement être remplacés par des produits plus doux pour l'environnement comme le bicarbonate de soude, le jus de citron, le vinaigre blanc, le sel et la fécule de maïs. En plus d'être moins dommageable pour nos ressources en eau, l'utilisation de ces produits courants amène la réalisation d'économies substantielles!

3. Contrôler le ruissellement de son terrain

Lorsque les eaux pluviales ruissellent sur des surfaces imperméables, elles se chargent de polluants et rejoignent les cours d'eau avant d'avoir été naturellement filtrées par les végétaux et les micro-organismes du sol.

Pour contrôler le ruissellement de son terrain, il suffit d'installer des barils récupérateurs d'eau de pluie, d'aménager des plates-bandes et des jardins de pluie, de laisser pousser la végétation sur le bord des fossés et de privilégier des surfaces perméables comme du gravier homogène ou du béton poreux plutôt que de l'asphalte pour recouvrir la surface de son stationnement et de ses allées.

4. Aménager ou préserver sa bande riveraine

Une bande riveraine est une bande de végétation naturelle qui borde un plan d'eau et qui permet notamment de filtrer les polluants, d'absorber les nutriments qui nourrissent les algues bleu-vert et de réduire le ruissellement.

Deux options sont offertes aux propriétaires riverains pour créer une bande riveraine. La première consiste à cesser de tondre la partie du terrain qui longe un cours d'eau en respectant les normes établies par les municipalités. La deuxième est la renaturalisation qui demande aux propriétaires de mettre la main à la pâte en plantant herbes, arbustes et arbres natifs de la région dans la bande riveraine.

5- Se renseigner sur les bonnes pratiques à adopter pour entretenir son terrain

En 2012, le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) a réédité le document intitulé Fiches sur l'aménagement et l'entretien des propriétés résidentielles. Il est disponible sur le site du ROBVQ au www.robvq.qc.ca.

En mars 2011, 33 des 40 organismes de bassins versants du Québec (OBV) ont déposé leur premier plan directeur de l'eau (PDE). Leur analyse a permis de faire ressortir que la qualité de l'eau est la principale problématique concernant la gestion de l'eau au Québec. Et cela n'est pas différent pour le bassin versant de la rivière Saint-François. Comme le mentionne Jean-Paul Raïche, président du COGESAF : « La qualité de l'eau pour la santé de la population est le principal enjeu du Plan directeur de l'eau. C'est pourquoi déjà plus de 65 actions ont été entreprises ou complétées par nos partenaires depuis l'attestation du PDE reçue en 2010 par le MDDEP ».

Rappelons que le COGESAF est un conseil de gouvernance participative regroupant les organismes publics, privés et communautaires des bassins versants de la rivière Saint-François et du fleuve Connecticut, afin de développer une approche de gestion intégrée de l'eau par bassin versant, dans une perspective de protection de l'environnement, d'aménagement et de développement durable du territoire. Pour plus de détails, consultez le www.cogesaf.qc.ca.

